



●●● © Oeuvre créée par Luis SALAZAR.

Site "Usine

à gaz" – Phase 2

La SPAQuE a déjà mené une première partie de la réhabilitation de ce site entre janvier et juillet 2004.

Il s'agissait alors d'assainir une parcelle dans le cadre d'un projet d'aménagement par le FOREM d'un bâtiment avec parking souterrain, sur une parcelle d'environ 30 ares.

La phase 2 du travail de la SPAQuE consiste à réaliser l'assainissement du restant du site, en ce compris la démolition du dernier bâtiment abritant jusque là, la "Cellule TAG" de la ville de Mons.

Cette phase a démarré début septembre 2005 pour une durée de 90 jours ouvrables.



SPAQuE sa



Site "Usine à gaz" – Phase 2

Le bâtiment à démolir renfermait à l'époque de l'activité de l'usine à gaz:

- l'ancienne salle des épurateurs qui regroupait les filtres, les séparateurs à goudron et la pompe à eau ammoniacale;
- l'ancienne salle des machines à vapeur auparavant occupée par des extracteurs, des réfrigérants et des séparateurs à goudron.

Sa destruction sélective se déroule comme suit:

- désamiantage;
- dépose et évacuation des déchets dangereux;
- évacuation du contenu résiduel des locaux;
- dépose et évacuation des éléments du second oeuvre;
- abattage de la structure;
- concassage sur site des matériaux non contaminés issus de la démolition.

Les études préalables menées par la SPAQuE ont identifié que certaines zones étaient contaminées en HAP, HAM, huiles minérales, métaux lourds, ammonium et nitrates et par des goudrons purs visqueux.



Cette deuxième phase de travaux a pour objet la démolition du bâtiment subsistant et l'assainissement des sols.

Concrètement, les travaux concernés par cette seconde phase consistent:

- en la déconstruction sélective du bâtiment;
- en l'excavation, l'évacuation et l'élimination contrôlée (dans un centre dûment agréé) des différentes zones de terres polluées suite à l'ancienne activité menée sur le site;
- au pompage des eaux de la nappe superficielle, au suivi analytique et au traitement éventuel de ces eaux en cours de travaux;
- au comblement des fouilles résultant de l'excavation des terres et des travaux de déconstruction.

Le bâtiment à démanteler se trouvant à front de voirie le long de la rue des Canonnières, toutes les mesures de précaution nécessaires ont été prises pour une exécution des travaux en parfait respect des règles de sécurité.

De manière générale, la SPAQuE tâche toujours de garantir la sécurité et la fiabilité des opérations d'assainissement de sol tout en minimisant l'impact sur le voisinage et sur l'environnement dans son ensemble.



De la Wallonie d'hier, nous créons celle de demain.